



## FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX (FCP) RAPPORT ANNUEL SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME<sup>1</sup>

**1<sup>er</sup> JANVIER – 31 DECEMBRE 2012**

### **Titre du Programme & Référence du projet**

- Titre du Programme: Appui à l'état-civil ; promotion de l'enregistrement des naissances et des personnes non déclarées dans les délais légaux
- Réf. du Programme (*le cas échéant*): 00083058
- Numero de référence du Projet/MPTF Office:<sup>3</sup> PBF/CIV/C-1

### **Pays, Localité, Secteur/Thème(s) du Programme<sup>2</sup>**

(*le cas échéant*)  
Pays/Localité : Côte d'Ivoire

Secteur/Thème(s) :

### **Organisations participantes**

- UNICEF
- UNHCR
- UNFPA

### **Partenaires de mise en œuvre**

- Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
- Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques

### **Budget du Programme (US\$)**

#### **Contribution du Fonds:**

- 3,000,000

#### **Contribution de(s) agence(s):**

- *le cas échéant, par agence*

#### **Contribution du Gouvernement:**

- (*le cas échéant*)

### **Durée du Programme (mois)**

Durée totale (mois): 24

Date de démarrage<sup>4</sup>: 1<sup>er</sup> mai 2012

Date de clôture originale<sup>5</sup> 30 avril 2014

Date de clôture actuelle

<sup>1</sup> Le terme "programme" est utilisé pour les projets, programmes et programmes conjoints.

<sup>2</sup> Indiquer le domaine prioritaire pour le Fonds de Consolidation de la Paix (FCP) ; les liens avec le PMP (Cadre Global des Résultats Stratégiques du FCP)

<sup>3</sup> Le numéro de référence du projet est le même que celui sur le message de notification, aussi appelé "Project ID" sur le [MPTF Office GATEWAY](#).

<sup>4</sup> La date de démarrage est la date du premier transfert de fonds du MPTF Office en tant qu'Agent Administratif. Cette date est disponible sur le portail du MPTF Office ([MPTF Office GATEWAY](#)).

<sup>5</sup> Tel qu'approuvé sur le document de projet originale par l'organisme de prise de décisions pertinent/comité de pilotage.

**Autres Contributions [donateur(s)]:**

- (le cas échéant)

**TOTAL:****Evaluation du Programme**

Evaluation – (à joindre le cas échéant)

 Oui  Non Date : dd.mm.yyyy)

Evaluation à mi-parcours – (à joindre le cas échéant)

 Oui  Non Date: \_dd.mm.yyyy):**Soumis par:**

- Nom: BAZZI Laetitia
- Titre: Chef Protection de l'enfant
- Organisation participante ("Lead Agency"): UNICEF
- Adresse e-mail: lbazzi@unicef.org

**RÉSUMÉ**

La mise en œuvre du programme en 2012 a permis d'atteindre des résultats significatifs, en particulier au niveau de la mobilisation communautaire et l'appui à l'enregistrement des naissances. Plus précisément, dans le cadre de la mise en œuvre de l'ordonnance 2011-258 de septembre 2011 instaurant un régime dérogatoire de déclaration des naissances et décès survenus pendant la crise depuis 2002, des mécanismes locaux d'identification et enregistrement accéléré des enfants éligibles ont pu être mis en place en collaboration avec les autorisés d'état-civil dans les zones cibles. Cet engagement avec le système de l'état-civil au niveau local et les communautés à la base a permis de pallier, dans une certaine mesure, l'absence de mesures d'accompagnement par le niveau central pour l'application de l'ordonnance. Ainsi, plus de 100,000 personnes ont pu être sensibilisées et 93,237 enfants et adultes non déclarés à l'état-civil ont été effectivement enregistrés. Le plaidoyer engagé à l'expiration de l'ordonnance spéciale (juillet 2012) a abouti à l'adoption en fin 2102 de la loi N° 2013-35 (promulguée en janvier 2013) qui prolonge la période d'application de l'ordonnance spéciale pour 24 mois. L'adoption de cette loi et l'engagement des ministères techniques pour son application effective crée un environnement institutionnel favorable à la mise en œuvre du processus de réforme du système prévu dans le programme. L'étude de base sur l'enregistrement de l'état-civil dans la zone cible a été finalisée en fin 2012. Les résultats de l'étude de base révèlent que seulement 40% de la population de la zone du projet connaît l'importance de déclarer les naissances à l'état-civil et seulement 30% de la population de la zone cible est informée de l'existence d'un délai légal de 3 mois pour la déclaration des naissances aux centres d'état-civil. L'étude de base montre également un faible niveau d'opérationnalité des centres d'état-civil de la zone cible car seulement 14% des agents et officiers d'état civil ont reçu une formation initiale sur l'état-civil et 56% ont été formés sur le tas. L'étude a par ailleurs permis de lancer le processus de réalisation de l'étude de faisabilité sur les nouveaux mécanismes d'enregistrement qui soutiendra la réforme globale du système de l'état-civil.

**I. OBJECTIFS**

- Améliorer les connaissances des populations de la zone cible sur l'importance de l'enregistrement des naissances, les lois et procédures en vigueur en matière d'enregistrement des naissances (75% de la population de la zone cible connaît l'importance de l'enregistrement des naissances et les lois en matière d'état-civil)
- Améliorer les capacités opérationnelles des centres d'état-civil à délivrer un service de qualité conforme aux dispositions légales
- Promouvoir la mise en place de nouveaux mécanismes d'enregistrement des naissances et les rendre opérationnels dans au moins 50% des localités de la zone cible
- Appuyer l'enregistrement à l'état-civil de 105,000 enfants non déclarés dans les délais légaux et 45,000 ex réfugiés et adultes déplacés internes.

## II. RESULTATS

### i) Rapport descriptif des résultats:

#### • Effets directs (outcomes):

L'action du programme en matière de plaidoyer a permis de mobiliser les autorités au plus haut niveau sur l'importance d'inscrire l'identification des populations en général et l'enregistrement des naissances en particulier dans l'agenda du processus de construction d'une paix durable. Le plaidoyer mené auprès de la Présidence de la République, de la Primature, du ministère de la justice et du ministère de l'intérieur pour la prorogation des effets de l'ordonnance 2011-258 sur l'enregistrement des naissances et décès survenus pendant la crise a abouti à l'adoption d'une loi spéciale (loi N° 2013-35 du 25 janvier 2013) prorogeant la période de validité de l'ordonnance pour une période de 24 mois à compter du 1<sup>er</sup> août 2012.

Ce nouveau délai permet aux populations de faire enregistrer dans les registres d'état-civil, les naissances survenues pendant la période de crise et non déclarées dans le délai légal de 3 mois. 100% des centres d'état-civil (131 centres) des départements de Duékoué, Bangolo, Man, Danané, Zouan-Hounien, Touleupleu, Bloléquin, Guiglo, Taï, Biankouma, Touba, Odienné, Samatiguila, Korhogo, Sinématiali, Ferkessédougou, Bouaké, Dabakala, Béoumi, Sakassou, M'Bahiakro, Mankono, Katiola ont été renforcés en matériels et intrants nécessaires à l'enregistrement des naissances. Ainsi, 5,925 paires de registres de naissances (original+double) mis à disposition des centres d'état-civil dont 5,155 pour les centres d'état-civil de l'ouest qui ont été les plus sinistrés du fait de la crise. De même, 187,500 imprimés d'extrait d'acte de naissance et 44 machines à dactylographier ont été mis à la disposition des centres d'état-civil. En outre, le programme a mené un important travail au niveau des communautés locales en termes d'information sur l'importance de l'enregistrement des naissances et pour la mise en place de mécanismes communautaires devant i) permettre l'enregistrement effectif à l'état-civil des enfants non enregistrés visés par les dispositions spéciales adoptées par le gouvernement et ii) faciliter l'enregistrement systématique à l'état-civil des nouvelles naissances qui surviennent dans les communautés cibles. Au total, en 2012, 93,088 enfants non déclarés à l'état-civil dans les délais légaux ont pu ainsi être enregistrés par le biais des mécanismes communautaires mis en place et la mobilisation des officiers d'état-civil dont les conditions matérielles de travail ont été améliorées. Les objectifs du programme en matière d'équipement des centres d'état-civil ont été pleinement atteints. De même, les performances dans le domaine de l'appui direct à l'enregistrement des naissances des enfants non déclarés dans les délais légaux sont satisfaisantes (89% de la cible de 105,000 enfants déjà atteinte).

Cependant, l'absence de mécanisme centralisé de relevé périodique, auprès de l'ensemble des centres d'état civil, du nombre de faits d'état civil enregistrés, en particulier les naissances, pendant l'année 2012 n'a pas permis de comparer avec le nombre de naissances (et décès) attendues dans les zones cibles, et ainsi de mesurer la progression du taux d'enregistrement des naissances à l'état civil.

Les avancées du projet restent encore limitées en matière de formation des agents et officiers de l'état-civil, mise en place de mécanismes d'enregistrement des naissances dans les centres de santé, mise en place d'un système d'enregistrement des naissances via les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). La formation des agents et officiers de l'état-civil a été reprogrammée afin de prendre en compte les résultats de l'étude connaissances, attitudes et pratiques (CAP) de base. La mise en place de nouveaux mécanismes d'enregistrement des faits d'état civil et l'utilisation des NTIC, dépendent de la disponibilité des recommandations de l'étude de faisabilité ainsi que de la réalisation de l'expérience

pilote d'enregistrement via le téléphone mobile dont la conception a pris du temps compte tenu des enjeux relatifs à la sécurité du système envisagé.

- **Résultats/Produits (outputs)**

La sensibilisation communautaire dans les villages cibles a permis d'informer au moins 100,996 personnes. Des mécanismes de déclaration à base communautaire sont opérationnels dans 371 localités de la zone cible, soit 39% des 940 localités ciblées.

L'étude de base dans les zones cibles a été réalisée et le draft de rapport est disponible. Les résultats préliminaires révèlent que les connaissances de la population de la zone cible relatives à l'enregistrement des naissances restent encore insuffisantes. En effet :

- 71% de la population de la zone du projet est informée de l'obligation pour les parents de déclarer les naissances des enfants
- Mais moins de la moitié de la population de la zone du projet connaît l'importance de déclarer les naissances à l'état-civil (40% savent que la déclaration des naissances est importante pour avoir une identité et 30% l'estime importante pour la scolarisation des enfants)
- Seulement 30% de la population de la zone cible est informée de l'existence d'un délai légal de 3 mois pour la déclaration des naissances aux centres d'état-civil
- 34% de la population est informée des dispositions à prendre en cas d'expiration du délai de 3 mois pour la régularisation de la situation des enfants non déclarés
- 96% des personnes sont déclarées à l'état civil dont 43% hors délais.

L'étude de base a également montré un faible niveau d'opérationnalité des centres d'état-civil de la zone cible caractérisé par :

- Une formation insuffisante des agents d'état-civil (seulement 4% des agents ont reçu une formation initiale sur l'état-civil et 69% ont été formés sur le tas)
- Une formation insuffisante des officiers de l'état-civil (41% des officiers d'état civil ont bénéficié d'une formation initiale contre 24% qui ont été formés sur le tas).

Le processus de réalisation de l'étude de faisabilité sur les nouveaux mécanismes d'enregistrement des naissances a été lancé. Les termes de références de l'étude ont été finalisés et l'appel d'offre a été lancé pour le recrutement du cabinet d'étude. Le processus du projet pilote d'enregistrement des naissances via le téléphone mobile est également lancé. Les discussions ont été engagées avec le Ministère de l'Intérieur, la zone cible du pilote identifiée (Duékoué, Béoumi, Korhogo, Bondoukou et Tiassalé), et les interventions programmatiques définies. Le projet bénéficie de l'appui du groupe de téléphonie Orange France qui fournit les supports technologiques nécessaires.

L'exécution du programme connaît un léger retard de mise en œuvre au niveau de l'adoption et la mise en œuvre de nouveaux mécanismes d'enregistrement des naissances. L'exécution de ce volet du programme exige que les recommandations de l'étude de faisabilité soient disponibles afin d'orienter les arrangements institutionnels, législatifs et règlementaires pour mettre en place ces mécanismes. L'un des défis du programme sera donc de mener à bien cette étude ainsi que le pilote sur l'enregistrement des faits d'état civil par téléphonie mobile et d'amener le gouvernement à prendre les mesures législatives et administratives nécessaires à l'adoption de nouveaux mécanismes d'enregistrement des naissances et soutenir l'informatisation du système d'état civil. Egalement, en attendant le processus long terme d'informatisation, et l'étude de suivi, la mise en place immédiate d'un système national de suivi de l'activité des services d'état civil (relevés périodiques) permettrait indirectement d'améliorer la performance des services et les progrès en termes d'enregistrement des naissances dans les zones ciblées par le projet.

Le programme devra subir une modification au niveau du résultat à atteindre pour l'enregistrement des naissances dans les délais légaux. En l'absence de données de base dans la zone projet, le programme actuel a fixé l'objectif d'atteindre un taux d'enregistrement des naissances de 50%. Les résultats préliminaires de l'enquête de base établissent le taux actuel d'enregistrement dans les délais légaux à 53%. Ce qui nécessite une révision à la hausse de l'objectif de 50% à 60% d'enregistrement des naissances dans la zone du programme.

**ii) Évaluation axée sur les Indicateurs de Performance:**

	<b>Indicateurs atteints</b>	<b>Raisons d'éventuel(s) écart(s)</b>	<b>Source de vérification</b>
<p><b>Effet direct 1<sup>6</sup> Les naissances sont déclarées et enregistrées à l'état-civil dans les délais légaux.</b>  <b>Indicateur: Taux de déclaration des naissances dans les 3 mois suivant la naissance dans la zone du projet</b>  <b>Indicateur de référence: 53%</b>  <b>Indicateur cible: 60%</b> (objectif révisé)</p>	Non disponible	L'indicateur sera mesuré par l'enquête de suivi qui sera réalisée à la fin du programme	Rapport de l'enquête de base pour l'indicateur de référence
<p><b>Résultat / Produit 1.1 :</b> Les populations dans les zones cibles connaissent les procédures et sont convaincues de l'importance de la déclaration  <b>Indicateur 1.1.1 :</b> % de population capables d'identifier au moins une raison qui rend important l'enregistrement des naissances  <b>Indicateur de référence:</b> 40% (avoir une nationalité) 30% (s'inscrire à l'école)  <b>Indicateur cible:</b> Au moins 75%</p> <p><b>Indicateur 1.1.2 :</b> % de population informée de l'obligation pour les parents à déclarer les naissances des enfants  <b>Indicateur de référence:</b> 71%  <b>Indicateur cible:</b> 75%</p> <p><b>Indicateur 1.1.3 :</b> % de population informée du délai légal de 3 mois pour la déclaration des nouvelles naissances  <b>Indicateur de référence:</b> 40%  <b>Indicateur cible:</b> 75%</p>	100,996 personnes informées	L'évolution des 3 indicateurs de base sera mesurée par l'enquête de suivi	Rapport de l'enquête de base pour les indicateurs de référence

<sup>6</sup> Note: Les effets, résultats, les produits, les indicateurs et les cibles devront être présentés **tels qu'ils apparaissent sur le document du projet/Plan Prioritaire ou PMP** de sorte que vous rendrez compte de vos accomplissements par rapport aux objectifs prévus. Veuillez ajouter des lignes si nécessaires pour les résultats 2, 3, etc.

<p><b>Résultats / Produit 1.2 :</b> Au moins 50% des centres d'état-civil dans les zones cibles (125) délivrent des services de qualité conformes aux dispositions légales</p> <p><b>Indicateur 1.2.1 :</b> Nombre et % d'agents d'état-civil formés</p> <p><b>Indicateur de référence:</b> 4%</p> <p><b>Indicateur cible:</b> 60%</p> <p><b>Indicateur 1.2.2 :</b> Nombre et % d'officiers d'état-civil formés</p> <p><b>Indicateur de référence:</b> 41%</p> <p><b>Indicateur cible:</b> 80%</p> <p><b>Indicateur 1.2.3 :</b> Nombre et % de centres d'état-civil/Tribunaux équipés</p> <p><b>Indicateur de référence:</b> 0</p> <p><b>Indicateur cible:</b> 125 centres d'état-civil</p> <p><b>Résultats / Produit 1.3 :</b> De nouveaux mécanismes de déclaration/enregistrement des naissances sont définis en zone pilote</p> <p><b>Indicateur 1.3.1 :</b> des réformes législatives et règlementaires sont adoptées en vue de la mise en place de nouveaux mécanismes de déclaration</p> <p><b>Indicateur de référence:</b></p> <p><b>Indicateur cible:</b></p> <p><b>Indicateur 1.3.2 :</b> Le double feuillet de suivi sur l'enregistrement des naissances dans le nouveau carnet de santé de mère et de l'enfant est utilisé</p> <p><b>Indicateur de référence:</b></p> <p><b>Indicateur cible:</b></p> <p><b>Résultats / Produit 1.4 :</b> Des mécanismes communautaires de déclaration et enregistrement des naissances sont opérationnels dans au moins 50% des</p>	<p>100% des centres d'état-civil opérationnels dans la zone ont été équipés soit 131 centres</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>131 centres d'état-civil soit 100% des centres équipés.</p> <p>Accord de principe du ministère d'état ministre de l'intérieur et de la sécurité pour un amendement de la loi en vue d'adoption de la mise en place de nouveaux mécanismes d'enregistrement y compris via les NTIC.</p> <p>Processus de réalisation de l'étude de faisabilité sur les nouveaux mécanismes d'enregistrement lancé avec l'accord du ministère d'état, ministère de l'intérieur.</p> <p>Mise en place de mécanismes de déclaration à base communautaire dans 371 localités de la zone cible, soit 39% des 940 localités ciblées</p>	<p>La formation des agents et officiers de l'état-civil n'a pas encore débuté. La finalisation de l'enquête de base était nécessaire pour l'évaluation des besoins de formation</p> <p>Le lancement de l'opération pilote d'enregistrement via le téléphone mobile a été retardé du fait de la complexité des mesures administratives et techniques à prévoir dans le cadre législatif actuel. La mise en place de systèmes d'enregistrement des naissances ancrés dans les services sociaux (ex. santé) sont retardés en attendant la finalisation de l'étude de faisabilité sur les nouveaux mécanismes de déclaration/enregistrement des naissances.</p>	
--	---	---	--

<p>localités de la zone cible (940)</p> <p><b>Indicateur 1.4.1 :</b> Les nouveaux mécanismes d'enregistrement à l'état-civil sont définis</p> <p><b>Indicateur de référence:</b></p> <p><b>Indicateur cible:</b></p> <p><b>Indicateur 1.4.2 :</b> Nombre de centres de santé, dont 15 maternités dans lesquels le dispositif pilote est mis en place et fonctionne</p> <p><b>Indicateur de référence:</b></p> <p><b>Indicateur cible:</b></p> <p><b>Indicateur 1.4.3 :</b> Nombre d'écoles intégrant un dispositif transitoire de déclaration à l'état-civil</p> <p><b>Indicateur de référence:</b></p> <p><b>Indicateur cible:</b></p> <p><b>Indicateur 1.4.4 :</b> % d'élèves bénéficiaires du dispositif</p> <p><b>Indicateur de référence:</b></p> <p><b>Indicateur cible:</b></p> <p><b>Indicateur 1.4.5 :</b> Nombre et % de localités dans lesquelles des mécanismes de déclaration et enregistrement à base communautaire sont fonctionnel</p> <p><b>Indicateur de référence: 0</b></p> <p><b>Indicateur cible: 50% de 940 localités soit 470</b></p> <p><b>Indicateur 1.4.6 :</b> Nombre de localités couvertes par le pilote de déclaration fondée sur la téléphonie mobile</p> <p><b>Indicateur de référence: 0</b></p> <p><b>Indicateur cible: 100</b></p> <p><b>Indicateur 1.4.7 :</b> Taux d'enregistrement des naissances dans les délais légaux dans les localités couvertes par les mécanismes</p>	<p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>371 (39%)</p> <p>Le taux d'enregistrement de la zone cible sera mesuré par l'étude de suivi prévue à la fin du projet.</p>		
---	---	--	--

communautaires <b>Indicateur de référence:</b> 53% <b>Indicateur cible:</b> 75%			
---	--	--	--

	<b>Indicateurs atteints</b>	<b>Raisons d'éventuel(s) écart(s)</b>	<b>Source de vérification</b>
<b>Effet direct 2 : Les personnes nées sur le territoire ivoirien non enregistrées ont leur situation régularisée à l'état-civil et leur identité est établie</b> <b>Indicateur de référence:</b> <b>Indicateur cible:</b>			
<b>Résultat / Produit 2.1 :</b> 105,000 enfants et 45,000 adultes affectés par le conflit reçoivent un appui direct pour la régularisation de leur situation <b>Indicateur 2.1.1 :</b> un dispositif permanent d'assistance juridique et judiciaire facilitant l'enregistrement des naissances est opérationnel à Man, Guiglo et Bouaké <b>Indicateur de référence:</b> <b>Indicateur cible:</b>	Le processus de mise en place de cliniques juridiques chargé d'apporter une assistance juridique et judiciaire aux populations, en particulier l'appui pour l'enregistrement et l'accès aux documents des populations cibles a été lancé. Un projet conjoint avec l'UE a été mis en place, avec un accord de coopération signé avec l'Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire fin 2012 pour sa mise en œuvre à partir de mars 2013		
<b>Indicateur 2.1.2 :</b> Nombre d'enfants et d'adultes, dont la situation à l'état-civil est régularisée dans le cadre du dispositif dérogatoire ou le dispositif général <b>Indicateur de référence:</b> 0 <b>Indicateur cible:</b> 150,000	Une ordonnance spéciale en 2012 (2011-258 du 28.09.2011), puis une loi spéciale en 2013 (2013-35 du 25.01.2013), ont été adoptés pour faciliter l'enregistrement des naissances et décès survenus pendant la période de crise entre 2002 et 2011.  93,088 enfants et 149 adultes non déclarés à l'état-civil ont eu leur situation régularisée	L'enregistrement massif des réfugiés rapatriés et déplacés retournés n'a pas encore débuté. Cette situation est essentiellement due à l'insuffisance des accords tripartites de rapatriement qui ont retardé le lancement des opérations d'enregistrement des personnes concernées à l'état-civil. Les opérations sont prévues pour 2013-2014	

### iii) Une illustration narrative spécifique

- Donner un exemple plus détaillé d'un projet qui contribuait avec réussite au processus de la consolidation de la paix. Présenter les changements les plus remarquables atteints au niveau de la perception ou des attitudes des groupes cibles préalablement impliqués dans le conflit?
- L'inclusion des pièces justificatives, y compris des photos avec des légendes, des informations plus détaillées, etc., est fortement encouragée. Le Bureau MPTF choisira des exemples et des photos qui seront publiés dans le rapport annuel global, le site web et le Bulletin du Bureau MPTF.

**Dynamique de conflits adressés:** Veuillez décrire le problème spécifique ou défi à confronter par le sujet de votre exemple.

**Interventions du projet:** Comment le problème ou défis a-t-il été adressé à travers les interventions du programme ? Quel fut le changement attendu ? (soyez aussi précis que possible)

**Résultat:** Veuillez décrire le changement observable qui a eu lieu à ce jour suite aux interventions du programme. Par exemple, comment la communauté a vécu le changement ou comment le gouvernement a réussi à mieux même faire face au problème initial ? Comment les interventions ont adressé les causes de conflit

### III. Modalités de suivi

Les actions directes sur le terrain sont régulièrement suivies par le biais des mécanismes internes des trois agences (UNFPA, UNHCR, UNICEF). 4 réunions de coordination ont été organisées au niveau central entre les 3 agences pour faire le bilan des actions sur le terrain, assurer la synergie entre les interventions et coordonner l'action globale de plaidoyer auprès des autorités nationales pour l'adoption de mesures facilitant la mise en œuvre du programme.

### IV. Révisions programmatiques (le cas échéant)

- Indiquer toute modification importante dans les stratégies, les objectifs ou les résultats clés qui ont eu lieu.

### V. Ressources (Optionnel)

- Fournir des informations sur la gestion financière, l'approvisionnement et les ressources humaines.
- Indiquer si le programme a mobilisé des ressources supplémentaires ou des interventions d'autres partenaires.